

## **TOUAX - 2004**

l'expérience de la location opérationnelle

**Le gouvernement d'entreprise**

## **RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ.**

### **TOUAX SA – EXERCICE 2004**

En application des articles L. 225 – 37 et L. 125 – 68 du Code du commerce, résultant de l'article 117 de la loi sur la sécurité financière, le présent rapport rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société TOUAX SA.

Les autres sociétés du Groupe ne rentrent pas dans le champ de ce rapport. Elles doivent néanmoins appliquer les procédures définies par le Groupe.

## **1. Le gouvernement d'entreprise**

La direction de la société est assurée par le conseil d'administration, une coprésidence, un comité de direction et des directions opérationnelles.

### **1.1. La Coprésidence**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1998, un système de Coprésidence a été instauré entre Raphaël WALEWSKI et Fabrice WALEWSKI.

Au plan juridique, le mandat de Président du conseil d'administration fait l'objet d'une alternance annuelle décidée par le conseil d'administration. Au titre des exercices 1999, 2001, 2003 et 2005 la fonction est exercée par Fabrice WALEWSKI. Pour les exercices 1998, 2000, 2002 et 2004 elle est exercée par Raphaël WALEWSKI.

La fonction de Directeur Général, prévue par les statuts, est exercée par Fabrice WALEWSKI pour les exercices 1998, 2000 et 2002 par Raphaël WALEWSKI pour les exercices 1999, 2001 et 2003.

Suite à la mise en application de la loi Nouvelles Régulations Économiques, le Président du conseil d'administration assure la direction générale de la société et délègue ses pouvoirs. Concernant l'exercice 2005, Fabrice WALEWSKI est président-directeur général et Raphaël WALEWSKI directeur général délégué. Au cours de l'exercice 2004 Raphaël WALEWSKI assurait la fonction de président-directeur général et Fabrice WALEWSKI celle de directeur général délégué.

## **1.2. Le conseil d'administration**

### **1.2.1. Composition**

Le conseil d'administration était composé de 8 membres à la date de l'assemblée générale du 28 juin 2004.

À l'issue de l'assemblée générale du 28 juin 2004, un nouveau membre a intégré le conseil, Jérôme Bethbèze.

À la date du conseil d'administration approuvant les comptes de l'exercice 2004, le conseil était composé de 9 membres.

À l'exception de Raphaël et Fabrice Walewski, les membres du conseil d'administration ne font pas partie des effectifs du groupe.

### **1.2.2. Fonctionnement**

Six conseils d'administration ont été tenus durant l'exercice 2004 au cours desquels le conseil a pleinement exercé ses fonctions. Le taux de présence au conseil d'administration s'élève à 79 %.

Le rapport Bouton sur la gouvernance d'Entreprise recommande la mise en place d'un règlement intérieur et d'un processus d'évaluation du conseil. La société estime que ces recommandations ne s'appliquent pas dans le cadre des sociétés familiales majoritairement détenues et contrôlées. Il n'existe pas de règlement intérieur. Il n'existe pas de démarche d'évaluation formalisée du conseil d'administration.

La réglementation applicable aux opérations sur titres des personnes initiées est opposable aux administrateurs de la société.

### **1.2.3. Rémunération du conseil**

La rémunération des membres du conseil d'administration s'est élevée à 70 000 euros sur l'exercice 2004, conformément au montant des jetons de présence fixé par l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2004. Ce montant était de 69 516 euros pour l'exercice 2003.

L'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2005 proposera de maintenir le montant de la rémunération à 70 000 euros pour l'exercice 2005.

Les jetons de présence ont été attribués pour 50 % en partie fixe et pour 50 % en fonction de la présence effective au conseil d'administration. Les deux Coprésidents ont bénéficié de jetons de présence doubles.

#### **1.2.4. Les mandats en cours des administrateurs**

Selon les critères du rapport Bouton, le conseil d'administration possède deux administrateurs indépendants, M. Thomas Haythe et M. Jérôme Bethbèze.

##### **➤ Raphaël WALEWSKI**

Entrée en fonction :

- Administrateur en 1994
- Directeur général en 1999, 2001, 2003 et 2004
- Président sur les exercices 1998, 2000, 2002 et 2004

Âgé de 38 ans

Administrateur des sociétés du Groupe suivantes :

EUROBULK TRANSPORTMAATSCHAPPIJ BV, GOLD CONTAINER Corporation, GOLD CONTAINER GmbH, MARSTEN/THG MODULAR LEASING Corporation WORKSPACE PLUS D/B/A, INTERFEEDER-DUCOTRA BV, SIKO CONTAINERHANDEL GmbH, SIKO POLSKA Sp.z.o.o, TOUAX BV, TOUAX ESPANA SA, TOUAX CONTAINER LEASE RECEIVABLES Corporation, TOUAX Corporation, TOUAX EQUIPMENT LEASING Corporation, TOUAX FINANCE Inc., TOUAX LPG SA, TOUAX NV, TOUAX ROM SA.

Son mandat expire en 2004. Son mandat sera renouvelé pour deux ans à la prochaine assemblée générale ordinaire du 28 juin 2005.

Raphaël WALEWSKI possède 406 985 actions de la société TOUAX SA.

##### **➤ Fabrice WALEWSKI**

Entrée en fonction :

- Administrateur en 1994
- Directeur général en 1998, 2000, 2002 et 2005
- Président sur les exercices 1999, 2001, 2003 et 2005

Âgé de 36 ans

Administrateur des sociétés du Groupe suivantes : ALMAFIN RAIL INVESTMENT Ltd, GOLD CONTAINER Corporation, MARSTEN/THG MODULAR LEASING Corporation WORKSPACE PLUS D/B/A, SIKO CONTAINERHANDEL GmbH, SIKO POLSKA Sp.z.o.o, TOUAX BV, TOUAX ESPANA SA, TOUAX CONTAINER LEASE RECEIVABLES Corporation, TOUAX Corporation, TOUAX EQUIPMENT LEASING Corporation, TOUAX FINANCE Inc., TOUAX LPG SA, TOUAX RAIL Ltd, TOUAX ROM SA, TOUAX SAAF SA.

Son mandat expire en 2004. Son mandat sera renouvelé pour deux ans à la prochaine assemblée générale ordinaire du 28 juin 2005.

Fabrice WALEWSKI possède 410 526 actions de la société TOUAX SA.

➤ **Alexandre WALEWSKI**

Entrée en fonction :

- Administrateur en 1977
- Président-directeur Général de juillet 1977 à décembre 1997

Âgé de 71 ans

Administrateur des sociétés du Groupe suivantes : CFCL TOUAX Llp, EUROBULK TRANSPORTMAATSCHAPPIJ BV, GOLD CONTAINER Corporation, MARSTEN/THG MODULAR LEASING Corporation WORKSPACE PLUS D/B/A, INTERFEEDER-DUCOTRA BV, SIKO CONTAINERHANDEL GmbH, SIKO POLSKA Sp.z.o.o, TOUAX BV, TOUAX ESPANA SA, TOUAX CONTAINER LEASE RECEIVABLES Corporation, TOUAX Corporation, TOUAX EQUIPMENT LEASING Corporation, TOUAX FINANCE Inc., TOUAX LPG SA, TOUAX NV, TOUAX ROM SA, TOUAX SAAF SA.

Président des sociétés du Groupe suivantes CFCL TOUAX Llp, EUROBULK TRANSPORTMAATSCHAPPIJ BV, GOLD CONTAINER Corporation, MARSTEN/THG MODULAR LEASING Corporation WORKSPACE PLUS D/B/A, INTERFEEDER-DUCOTRA BV, SIKO CONTAINERHANDEL GmbH, TOUAX BV, TOUAX ESPANA SA, TOUAX CONTAINER LEASE RECEIVABLES Corporation, TOUAX Corporation, TOUAX EQUIPMENT LEASING Corporation, TOUAX FINANCE Inc., TOUAX LPG SA, TOUAX NV, TOUAX ROM SA, TOUAX SAAF SA.

Son mandat expire en 2004. Son mandat sera renouvelé pour deux ans à la prochaine assemblée générale ordinaire du 28 juin 2005.

Alexandre WALEWSKI possède 415 485 actions de la société TOUAX SA.

➤ **Serge BEAUCAMPS**

Entrée en fonction : administrateur en 1986

Âgé de 81 ans

Son mandat expire en 2004. Son mandat sera renouvelé pour deux ans à la prochaine assemblée générale ordinaire du 28 juin 2005.

Serge BEAUCAMPS possède 2 684 actions de la société TOUAX SA.

➤ **Jean-Louis LECLERCQ**

Entrée en fonction : administrateur en 1986

Âgé de 73 ans

Autres mandats : SARL Navidor Directeur Général, SCI OUSTAL QUERCYNOIS Gérant, CNAFM (Caisse Allocations Familiales) Administrateur.

Son mandat expire en 2004. Son mandat sera renouvelé pour deux ans à la prochaine assemblée générale ordinaire du 28 juin 2005.

Jean-Louis LECLERCQ possède 120 actions de la société TOUAX SA.

➤ **Philippe REILLE**

Entrée en fonction : administrateur en 1986

Âgé de 66 ans

Son mandat expire en 2004. Son mandat sera renouvelé pour deux ans à la prochaine assemblée générale ordinaire du 28 juin 2005.

Philippe REILLE possède 300 actions de la société TOUAX SA.

➤ **ALMAFIN (Filiale à 100 % du Groupe belge KBC bank) représenté par Hugo VANDERPOOTEN**

Entrée en fonction : administrateur en 2000

Âgé de 49 ans

Hugo VANDERPOOTEN est administrateur des sociétés du Groupe suivantes : ALMAFIN RAIL INVESTMENT Ltd, TOUAX RAIL Ltd, et président du conseil d'administration des sociétés suivantes : ALMA REINARANCE SA et IMMOBILIERE DES OURS SAS.

Son mandat expire en 2004. Son mandat sera renouvelé pour deux ans à la prochaine assemblée générale ordinaire du 28 juin 2005.

La société ALMAFIN possède 175 999 actions de la société TOUAX SA.

➤ **Thomas M. HAYTHE**

Entrée en fonction : administrateur en 2001

Âgé de 65 ans

Autres mandats : Commonwealth Center Assoc. Llp - Member of Executive Committee, Nottoway Properties Inc - Secretary, Diebold Finance Company Inc - Vice President & Assistant Secretary Diebold Finance Company - Vice President & Assistant Secretary, Orley Investments Inc - Director, Vice President, Secretary and Treasurer, Tulip Rock Investments Inc - Vice President, Bugina (United States) Inc -



- les décisions d'investissements et de cessions

Au cours de l'année 2004, il y a eu 14 réunions et l'ensemble des membres du comité a été présent à chaque tenue.

Des comités financiers de nature technique se tiennent également entre certains membres du comité au moins deux fois par mois. Par ailleurs, le comité de direction fait participer ponctuellement les directeurs du Groupe pour des points particuliers.

### **1.3.3. Rémunération**

La rémunération brute du comité de direction s'est élevée à 446 milliers d'euros pour ses 3 membres en 2004.

### **Stock-options et bons de souscription d'actions du comité de direction**

Stocks options attribuées au comité de direction	3 900 options
Bons de souscription d'actions attribuées au comité de direction	24 501 BSA

## **1.4. Le comité des rémunérations**

Un comité des rémunérations composé de deux membres du conseil d'administration en 2004 (Alexandre WALEWSKI et Philippe REILLE) se réunit au moins une fois l'an pour statuer sur les rémunérations du président-directeur général et du directeur général délégué. Les recommandations du comité des rémunérations font l'objet d'une communication au conseil d'administration. Ce comité a été créé en novembre 1997. Les deux membres ont été nommés dès la création.

**Rémunération brute des mandataires sociaux en 2004** 588 milliers d'euros

Aucun actif exploité par la société n'appartient aux dirigeants ou à leur famille.

## **2. Le contrôle interne**

### **2.1. Définition et rappel du contexte**

Le contrôle interne est défini par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne comme étant un processus mis en œuvre par les dirigeants et le personnel d'une organisation, à quelque niveau que ce soit destiné à leur donner en permanence une assurance raisonnable que :

- les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à l'organisation d'atteindre ses objectifs de base, de performance, de rentabilité, et de protection du patrimoine,
- les opérations financières sont fiables,
- les lois, les réglementations et les directives sont respectées.

## **2.2. Objectifs de la société en matière de contrôle interne**

Le contrôle interne de la société a pour objectifs que :

- les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements du personnel s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de la société par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à la société.
- les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Les procédures impliquent le respect des politiques de gestion, la sauvegarde des actifs, la prévention et la détection des fraudes et erreurs, la réalité et l'exhaustivité des enregistrements comptables, l'établissement dans les délais impartis d'informations comptables et financières fiables.

Le système de contrôle interne de la société ne donne cependant pas la certitude que les objectifs fixés seront atteints et ce en raison des limites inhérentes à toute procédure.

## **2.3. Synthèse des risques auxquels est soumise la société**

Les risques sont décrits précisément dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

### **2.3.1. Risques financiers**

Les risques correspondent aux risques de marché (taux et change), au risque de liquidité et au risque sur actions.

La gestion du risque financier fait partie intégrante de la gestion de la société. Pour assurer un meilleur suivi du risque et optimiser le contrôle interne, la direction a séparé la direction administrative et financière en deux directions : la direction des finances et la direction administrative et comptable.

La direction des finances, à laquelle se rattachent les services centraux de trésorerie du Groupe et d'administration des programmes de gestion, gère le risque financier.

L'ensemble des dossiers financiers est suivi ou revu par la direction des finances quotidiennement qui met en place les moyens nécessaires pour limiter les risques financiers.

La direction administrative et comptable a pour objectif la production des informations comptables et financières fiables, la communication de ces informations, le suivi des autres risques et notamment du risque de contrepartie, la mise en place des procédures administratives, comptables et financières, et le suivi juridique et fiscal du Groupe.

### **2.3.2. Risques juridiques**

Les risques juridiques sont suivis par la direction administrative et comptable et les directeurs opérationnels.

Les risques sont provisionnés dès lors qu'une charge est probable conformément à l'article L 123-20 article 3 du code de commerce.

### **2.3.3. Risques industriels et liés à l'environnement**

Ces risques correspondent notamment à des risques économiques, politiques, géopolitiques, technologiques, climatiques et environnementaux.

Les risques dépendent principalement des différentes activités de la société. Des rapports réguliers sont transmis à la direction pour assurer le suivi de ces risques.

## **2.4. Description synthétique des éléments de contrôle interne**

### **2.4.1. Organisation générale du contrôle interne**

Le contrôle interne repose sur des procédures formalisées, le système d'information et son architecture et la compétence et la formation du personnel.

Les cycles principaux sont les revenus et les clients, les charges et les fournisseurs, les actifs corporels, la trésorerie et les financements. Les cycles secondaires correspondent à la fonction paie-personnel et aux stocks.

### **2.4.2. Rôle du service d'audit interne**

L'audit interne a pour mission le suivi de la cartographie des risques, la mise en place et le contrôle de la remontée d'informations par le biais des différents rapports, la mise en place et le suivi des procédures administratives et comptables en relation avec les différents services comptables.

L'audit interne assiste le comité de direction dans le cadre de la maîtrise des risques, de la vérification des méthodes et procédures, et du contrôle de la fiabilité des informations fournies par les différentes filiales, agences et divisions du groupe.

### **2.4.3. Description générale des procédures**

#### **➤ Les revenus et les clients**

Les objectifs principaux sont de s'assurer de la réalité des revenus, de la valorisation des comptes clients, de l'exhaustivité des encaissements et de suivre le risque de contrepartie.

Pour remplir ces objectifs, la direction a mis en place l'organisation suivante :

- Service Exploitation : Distinct des services commerciaux et marketing, il est essentiellement chargé du traitement et du suivi de l'exécution de la commande clients,
- Service "crédits clients" : Rattaché au département administratif et comptable, il est chargé de donner son opinion avant le traitement de la commande. L'activité de contentieux lui est rattachée. Il prend en charge l'établissement des factures à partir d'informations saisies dans le système d'information par le service Exploitation. L'enregistrement en comptabilité des factures est automatisé et intégré.

Les principes fondamentaux du cycle revenus-clients sont :

- l'existence systématique de contrats de location saisis dans le système d'information,
- l'intégration du système de gestion et de facturation avec le système comptable,
- la séparation des tâches entre le service crédit, les services d'exploitation et la trésorerie,
- la supervision régulière du montant des crédits clients (DSO – Days Sales Outstanding) par la direction générale.

#### **➤ Les charges et les fournisseurs**

Les objectifs principaux sont de s'assurer de l'exhaustivité des charges, la valorisation des comptes fournisseurs et la réalité des paiements.

L'organisation mise en place est la suivante :

- Service Exploitation : initiateur de la commande, il émet des "demandes d'achat" dans des limites strictement définies par la direction. Il réceptionne la commande une fois approuvée et s'assure de la conformité de la livraison.
- Direction d'exploitation : Elle valide les demandes qui sont alors transformées en bons de commande. Elle négocie les prix, choisit les fournisseurs et surveille les conditions de vente.

- Direction opérationnelle de l'activité : Elle a la responsabilité du contrôle et de l'approbation systématique des factures.
- Service Comptable : Il enregistre les factures sur la base des bons de commande et prépare les paiements qui sont approuvés par la direction générale.

Les principes fondamentaux du cycle charges-fournisseurs reposent sur :

- l'approbation de la commande,
- le rapprochement entre le bon de commande avec les bons de livraison, les procès-verbaux de réception de travaux, les lettres de transport et les factures,
- le contrôle systématique des factures par la direction opérationnelle de l'activité,
- la centralisation des paiements par la direction générale.

#### ➤ **Les actifs corporels**

L'objectif majeur est la protection du patrimoine.

La société réalise un inventaire physique général deux fois par an en relation avec les services opérationnels et les services administratifs et comptables. Les écarts sont analysés, justifiés et présentés à la direction générale.

#### ➤ **La trésorerie**

Les objectifs sont transverses avec les autres cycles. Ils sont principalement assurés par une stricte séparation des tâches et l'implication de la direction générale.

Le caractère prédominant du contrôle interne du cycle trésorerie-financement est :

- la gestion centralisée des flux de trésorerie grâce au suivi mensuel des flux,
- le suivi des autorisations et des délégations des signatures et des autres engagements bancaires,
- la mesure et la prévision régulière des besoins de trésorerie.

#### **2.4.4. Description générale des procédures relative à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.**

Les procédures administratives et comptables sont mises en place afin que les opérations traduites dans les comptes annuels répondent aux objectifs de régularité et de sincérité. Ces procédures sont intégrées dans le contrôle interne décrit précédemment.

Ces procédures reposent sur :

- un système de gestion et un système comptable intégré,
- une séparation des tâches dans la limite de la taille des services,
- une supervision et un contrôle des directions opérationnelles, fonctionnelles et de la direction générale.

L'ensemble des informations financières et comptables est rapporté mensuellement au service de consolidation qui effectue un contrôle de cohérence des flux et des méthodes appliquées. Une consolidation complète est réalisée trimestriellement. Une consolidation succincte est réalisée en février, mai, août et novembre de chaque année. Les procédures mises en place de reporting et de consolidation visent à garantir le respect des principes comptables appliqués par la société.

Par ailleurs, le suivi mensuel des résultats des filiales et du Groupe permet à la direction générale de vérifier la traduction financière de la stratégie donnée aux activités, de contrôler les résultats avec les engagements budgétaires et le business plan du Groupe.

Il est à noter que les filiales font l'objet de visites régulières des directions (générale, financière, comptable, opérationnelle) permettant de s'assurer du correct suivi des procédures du Groupe.

### **3. Limitations des pouvoirs du directeur général**

Le conseil d'administration n'a fixé aucune limitation de pouvoir.

### **Rapport des commissaires aux comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société TOUAX pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société TOUAX et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les

procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 25 mai 2005

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

LEGUIDE NAÏM & ASSOCIES

Bertrand de FLORIVAL

Paul NAÏM